

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Leodegar HUNKELER

Le Culte de la Légion Thébéenne à Engelberg
(Suite et fin)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1928, tome 26, p. 171-175

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Le culte de la Légion thébéenne à Engelberg (Suite et Fin)

Une tradition digne de foi, et que l'on peut avec certitude dater du V^e siècle crée des relations entre la Légion thébéenne et les saints martyrs de Soleure, Ours et Victor. La vénération de ces derniers dans l'église de notre monastère remonte, comme le culte de S. Maurice, à l'époque de fondation de l'Abbaye. Dans les débuts elle n'eut qu'une forme très modeste : nos livres liturgiques du moyen-âge n'accordent à cette fête, fixée au 30 septembre, qu'une commémoration et une « *Missa matutinalis* »⁽¹⁾ la fête principale du jour étant célébrée en l'honneur de S. Jérôme, Docteur de l'Eglise. Notre Abbaye-Mère honorait les deux Saints de la même manière que nous, et ses textes liturgiques correspondent de nouveau fidèlement aux nôtres. Le culte de S. Ours était peut-être parvenu à St-Blaise par le diocèse de Bâle, puisque, pendant quelques temps, cette Abbaye fut placée sous le protectorat des évêques de Bâle. Au XVII^e siècle, cette fête obtint chez nous un rang supérieur (*duplex majus*) et la fête de S. Jérôme fut remise au 1^{er} octobre, selon les lois liturgiques. Ce changement fut causé sans doute par l'acquisition — dont nous avons parlé plus haut — de reliques à Soleure, où, en 1473, on opéra une célèbre exhumation⁽²⁾. Dès lors et pendant longtemps encore l'Abbaye d'Engelberg désira obtenir des reliques de ces Saints ; ce ne fut pourtant qu'en 1654, d'après les documents, que le R. P. Grégoire Fleischlin, sous-prieur, et plus tard Abbé, en visite à la Collégiale de Soleure, reçut des reliques importantes de S. Ours et de ses Compagnons. Avec ce nouvel essor du culte de S. Ours dans notre liturgie, l'objet de la fête s'élargit : jusqu'alors on ne

(1) C'était en quelque sorte, une première messe conventuelle qu'on célébrait de grand matin, en l'honneur d'un Saint commémoré dans l'office. Ainsi, des Saints dont la fête passait au second plan à cause d'une autre fête d'un ordre supérieur, étaient tout de même vénérés par la célébration en leur honneur du sacrifice liturgique. Cette belle coutume a été conservée chez les Cisterciens.

(2) Cf. Stückelberg. *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, I, p. 72 ; Lüttolf, *Glaubensboten der Schweiz*, B. 171.

vénérait que S. Ours et S. Victor ; dès cette époque on célébra une fête de S. Ours et de ses Compagnons. Engelberg ne fit que suivre en cela l'exemple d'autres églises, et, en particulier, de l'église prévôtale de Soleure.

La nouvelle édition, vers 1740, du bréviaire des Bénédictins suisses, imposa des limites à la célébration traditionnelle de plusieurs fêtes locales : le XVIII^e siècle avait souvent si peu le sens des traditions et oubliait avec tant de facilité le développement historique de certaines institutions que l'on rejetait alors comme non fondées ! La réforme introduite à cette époque nous en fournit un joli exemple. Les fêtes, soit de S. Ours, soit de plusieurs autres Saints dont le culte était aussi ancien que le monastère lui-même, fêtes locales et précieuses entre toutes, subirent une diminution de solennité. Une autre modification fut encore accomplie par une nouvelle réforme du bréviaire, en 1916, qui ne laissa subsister de l'ancienne fête de S. Ours et de ses Compagnons, qu'une commémoration à l'office de S. Jérôme, célébré le 30 septembre par l'Eglise universelle.

Par égard pour la relique assez importante de S. Ours qui est renfermée dans le trésor de notre église, le jubilé de notre fondation a apporté une modeste restitution à l'antique solennité de cette fête vraiment suisse. A l'avenir, puisque l'office de S. Jérôme ne nous permet pas la célébration liturgique en l'honneur de nos saints le 30 septembre, nous la reporterons au 1^{er} octobre, comme fête double, avec le titre primitif de SS. *Ursi et Victoris* et avec la messe festive splendide que nous transmet autrefois l'Abbaye de St-Blaise.

Les rapports de la légion Thébéenne avec S. Ours et S. Victor, sont plus certains qu'avec les saints de Zürich, Félix et Régula. La légende rapporte, au sujet de ceux-ci, qu'après avoir échappé au massacre d'Agaune, ils traversèrent le Valais, Uri et Glaris, et parvinrent à Zürich où ils donnèrent leur vie pour la foi. Le fond historique de cette légende a été contesté, et il demande encore à être examiné. Au moyen-âge, deux églises, fondées en l'honneur de ces saints, furent le centre de leur culte : le Grossmünster, édifié sur leur tombeau, et le Fraumünster, où est conservée depuis 879 une notable partie de leurs

reliques. De ce centre, le culte se répandit en Suisse allemande et dans les régions voisines, mais il tomba en désuétude lors de la Réforme ; aujourd'hui, à l'exception de quelques églises qui leur sont dédiées, il n'est guère que le diocèse de Coire qui voue encore un culte liturgique à la mémoire des deux saints.

Engelberg, fondé par un noble des environs de Zürich, a toujours vénéré avec beaucoup de zèle les saints zuriçois. Il ne semble pas cependant que ce culte lui soit venu directement de Zürich ; il passa plutôt encore une fois, par l'intermédiaire de St-Blaise, fondé lui aussi par les Seldenbüren, et toujours en étroites relations avec la ville et la campagne de Zürich. Il n'est donc pas étonnant que les saints patrons de cette cité fussent cordialement fêtés dans le monastère de la Forêt-Noire. On y célébrait leur fête avec grande solennité et octave, et, dans l'église abbatiale, une chapelle leur était dédiée — où l'on inhumait les corps des princes-abbés.

Les moines de St-Blaise contribuèrent dans une large mesure à la diffusion de ce culte dans le sud de l'Allemagne : il était naturel qu'ils l'apportassent également à Engelberg et qu'ils lui donnassent ici encore une place stable dans la liturgie. La fête (11 septembre), avec son office propre, se trouve dans les plus anciens livres de notre couvent, et elle conserva jusqu'à la réforme du calendrier en 1916, le rang d'une fête de douze leçons, ou, comme l'on disait depuis le XVII^e siècle, d'une fête double. L'office propre, composé probablement à Zürich, et qui, dans des antiennes et des répons un peu aventureux, nous retrace la passion des deux saints, fut abandonné à l'introduction des livres imprimés. Cet office, particulièrement intéressant par sa mélodie, n'existe probablement plus avec l'exacte notation musicale, que dans deux antiphonaires d'Einsiedeln et d'Engelberg. Engelberg semble avoir reçu cet office de St-Blaise, en même temps que la fête ; quant à Einsiedeln, on ne l'y trouve pas mentionné avant le XII^e siècle ⁽¹⁾.

Dès le XIII^e siècle, un S. Exuperantius apparaît à Zürich à côté des SS. Félix et Régula. Il faut sans

(1) Bienveillante communication du R. P. Edmond Brosy, bibliothécaire d'Einsiedeln.

doute en voir la cause dans l'obtention de reliques de S. Exupère, faite à St-Maurice à cette époque. Cependant, la vénération de ce troisième saint resta confinée dans les églises de Zürich ; chez nous, il n'y en eu jamais trace.

En considération de la patrie de notre fondateur, nous avons, à l'occasion du VIII^e centenaire de notre fondation, réintégré dans notre calendrier la fête des SS. Félix et Régula, avec son ancien rang de fête double.

La belle messe ancienne et deux textes de l'ancien office avec leur mélodie, ont été exhumés des livres vénérables et appelés à une nouvelle vie liturgique. Ils nous exhortent à la gratitude envers notre bienheureux fondateur qui, autrefois, pria, lui aussi, au tombeau des saints martyrs de Zürich.

Puisqu'il est question du culte de la Légion thébéenne, il faut citer encore Ste Véréne, qu'une tradition médiévale met en rapport avec S. Maurice et ses Compagnons. Sur son tombeau s'élève l'église conventuelle de Zurzach, très célèbre dans l'histoire de l'art. Aujourd'hui encore le nom de Véréne est très populaire en Suisse allemande. Ses relations légendaires avec S. Maurice ne sont guère admissibles historiquement : Ste Véréne était plutôt une vierge charitable et active du temps des Allémanes qu'une héroïne de la foi vers l'an 300.

Depuis sa fondation jusqu'en 1916, notre couvent célébra la fête de Ste Véréne, à peu près dans le même rite que celle des SS. Félix et Régula ; mais depuis 1916 cette fête est seulement commémorée. C'est encore probablement de St-Blaise que nous venait ce culte ; l'exacte concordance des textes et la grande vénération que notre Abbaye-Mère vouait à Ste Véréne, permettent du moins de le supposer. C'est ainsi que nos saints suisses ont dû traverser deux fois le Rhin pour trouver place dans la liturgie de notre haute vallée.

Le jour de Ste Véréne de l'an 1325 fut célèbre dans l'histoire d'Engelberg. La veille, 31 août, Jean, évêque de Récréa, auxiliaire de Constance, avait consacré la nouvelle église abbatiale ; le jour même, un dimanche, il donna de sa main le voile à 139 religieuses dans le couvent voisin ; le lundi, les autels latéraux de la nouvelle église reçurent leur consécration et l'un d'entre eux fut

dédié à Ste Véréne, conjointement avec d'autres vierges. En souvenir de cet événement, le consécrateur ordonna une élévation liturgique de la fête de Ste Véréne pour les deux couvents ; il semble cependant que cette décision n'eut point une influence considérable. Quelques bréviaires seulement assignent dans la suite à cette fête un rang plus élevé (celui des fêtes des Apôtres). Au reste, on ne constate pas d'autres changements.

Pendant tout le moyen-âge, on ne célébrait Ste Véréne chez nous, comme probablement partout où s'étendait son culte, que sous le titre de vierge, sans y ajouter celui de martyre. C'est vers la fin du XVI^e siècle, semble-t-il, que l'on fit de grandes tentatives pour lui donner ce titre d'honneur, en s'appuyant sur les persécutions que, selon la légende, elle dut subir. Un missel de Constance, imprimé en 1603, est le premier livre que je sache, où on lui donne ce titre. Notre couvent a suivi les autres églises et, à partir du XVII^e siècle, on vénérât Ste Véréne comme martyre. Mais la dernière réforme du calendrier nous a ramenés à la coutume primitive, d'autant plus que le Martyrologe romain indique la Sainte comme vierge, non comme martyre. A cette occasion nous avons rendu à la fête son ancienne oraison, mais nous n'avons pas essayé de lui rendre son ancien rang : nous n'avons en effet jamais possédé de reliques insignes de cette Sainte, ni entretenu de relations avec Zurzach.

* * *

L'histoire du culte rendu chez nous à la Légion thébéenne n'est donc pas dépourvue d'intérêts : ce culte, outre son sens religieux est lié à l'histoire du couvent, et les relations qu'il évoque font des fêtes des Thébéens des jours pleins de riches souvenirs.

P. Léodegar HUNKLER, O. S. B.
moine d'Engelberg.

Traduction de Joseph Steiert, Rhét.